

## PERSONNES ÂGÉES - AGE+74



### Des aides et prestations

Elles peuvent être allouées aux personnes âgées de 60 ans et plus, pour les aider à financer des services à domicile ou en établissement, ainsi que des frais d'hébergement.

**L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** est destinée aux personnes présentant une dépendance forte à moyenne, qui, au-delà des soins qu'elles reçoivent, ont besoin d'être aidées pour accomplir les actes de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite d'être surveillées régulièrement.

L'APA est attribuée quel que soit le revenu du demandeur.

[Plus d'infos sur l'APA](#)

**L'aide sociale départementale** s'adresse aux personnes âgées, peu ou pas dépendantes, pour les aider à financer une aide matérielle utile au maintien à domicile ou le coût d'un hébergement ou d'un accueil familial.

L'aide sociale départementale est allouée sous condition de ressources.

[Plus d'infos sur l'aide sociale départementale \(aide à l'hébergement ou aide à domicile\).](#)

Contactez le service:

